



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-122

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Absents : **8**

Pouvoir : **1**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **14 Novembre 2025**

Date d'affichage : **21 Novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie France ORSONI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI.

Absents représentés : Antoine OTTAVI (par M.GUGLIELMI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : TRAVAUX DE PETIT PATRIMOINE VERNACULAIRE, AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET SIGNALTIQUE (REFERENCE 2025/ 5).

Pièces annexes : Rapport d'analyse des offres

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux de réhabilitation du petit patrimoine et aménagements paysagers en vue de la création de 10 boucles de promenade - Travaux de petit patrimoine vernaculaire, aménagements paysagers et signalétique a été lancé pour sa consultation initiale le 6/06/2025 (référence 2025/5), avec une durée de validité des offres de 180 jours.

La passation a été réalisée sur la base de la procédure adaptée.

Le marché est découpé en 5 lots :

- Lot n°1 : Aménagements paysagers - Vallée de la Gravona
- Lot n°2 : Aménagements paysagers - Vallée du Prunelli
- Lot n°3 : Charpente, ouvrages bois et métal
- Lot n°4 : Ferronnerie (fourniture et pose)
- Lot n°5 : Signalétique (fabrication, fourniture et pose)

Les lots 1 et 5 ont été attribués sur la base de la consultation initiale, les lots 2 et 3 ont été relancés trois fois et le lot 4 Relancé une fois. – le Rapport d'analyse détaille la procédure

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre et de procéder à l'attribution des lots de marché.



Le Conseil Communautaire, où l'exposé du Président, après avoir pris connaissance du détail des rapports d'analyse des offres ci-annexé ;

-ATTRIBUE les lots de marché de la façon suivante :

N° de LOT	Décision
Lot n°1 : Aménagements paysagers – Vallée de la Gravona Consultation initiale – DLRO 7/07/2025	Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL PETRE ET LEGNE pour un montant de 438 105,00 € HT et 481 915,50 € TTC
Lot n°2 : Aménagements paysagers- Vallée du Prunelli Consultation relancée – DLRO 14/10/2025	Il est décidé d'attribuer le marché au Groupement A RUSTAGHJA/SARL HIVER PATRIMOINE/SARL AQUAVIVA BTP - 20250 POGGIO de VENACO pour un montant de 355 310 € HT et 390 841.00 € TTC
Lot n°3 : Charpente, ouvrages, bois et métal Consultation relancée DLRO 14/10/2025	Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SAS les Charpentiers de la corse pour un montant de 156 008,20 € HT et 171 609.02 € TTC
Lot n°4 : Ferronnerie Consultation relancée – DLRO 11/08/2025	Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SAS ATS -20167 SARROLA CARCOPINO pour un montant de 78 289,50 € HT et 86 118.45 € TTC
Lot n°5 : Signalétique (fabrication, fourniture et pose) Consultation initiale -DLRO 7/07/2025	Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL AZUR SIGNALETIQUE -84 200 pour un montant de 79 361,47 € HT et 87 297.62 € TTC. •

-AUTORISE le Président à signer les marchés et à les exécuter et décide de procéder à l'inscription des crédits nécessaires au BP 2025 et 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance.
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr